



1ère Edition

REGLEMENT DE LA COURSE DE CAISSES A SAVON DE LADINHAC DU 30 JUIN 2024

Première course de caisses à savon organisée par le Comité des fêtes de Ladinhac le dimanche 30 Juin 2024 dans le bourg du village, lors de la fête patronale.

En vous inscrivant et en prenant part à cette course, vous acceptez d'être liés par le présent règlement et garantisiez que vous remplissez toutes les conditions d'admission énoncées ci-dessous.

La participation à la course implique donc l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Condition de participation

Les participants doivent s'être acquittés du droit d'inscription à la descente, participation 10€ par caisse auprès du Comité des fêtes.

La course est ouverte à partir de 10 ans en solo ou équipage de 2 personnes maximum, et à partir de 7 ans si accompagné d'une personne majeure aux commandes.

Responsabilité et sécurité

Tous les participants à la course acceptent de prendre tous les risques inhérents.

Le Comité des Fêtes décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident, ou d'accident au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couverte par **sa propre assurance responsabilité civile**.

L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident

survenu aux participants ou à des tiers.

Tout participant s'oppose à porter plainte ou à demander réparation si son véhicule subit des dommages causés lors de la descente.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de la défaillance des caisses à savon des participants. Seuls les participants eux-mêmes sont responsables entièrement de tous dommages causés à eux-mêmes ou à des tiers.

Les personnes mineures restent en permanence, y compris pendant la course, sous la responsabilité et la surveillance de leur représentant légal pouvant justifier de leur autorité parentale ou judiciaire. Le représentant légal, au même titre que son enfant, devra apposer la mention lu et approuvé sur le bulletin d'inscription et le signer.

Le Comité des Fêtes et ses bénévoles ne seront en aucun cas tenus responsables ou tenus d'indemniser les participants ou d'assumer la responsabilité pour toute perte, dommage, blessure corporelle ou décès encourus suite à la participation à la course. En aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dommage causé par un tiers.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable de toute blessure que les participants pourraient subir en réalisant des actions dans le cadre de cette course. Les participants garantissent qu'ils ne sont atteints d'aucun problème de santé ou touché par des circonstances susceptibles de les empêcher de participer de manière sécuritaire à la course ou de poser un risque réel à la sûreté d'autrui. Les participants conviennent également que rien ne leur interdit par ailleurs de participer à la course, pour quelque raison que ce soit.

Sécurité du circuit :

Des signaleurs sont disposés dans les endroits stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. Les concurrents doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas modifier, ni mettre des marques au sol. La descente se fait sur un circuit totalement fermé à la circulation (par arrêté municipal). Durant les descentes, les pilotes devront respecter les instructions des commissaires de sécurité sur le parcours.

Le Comité des Fêtes s'engage à mettre en œuvre tous les dispositifs possibles pour garantir la sécurité des participants et du public : balisage du parcours, règlement technique, sécurisation du parcours. Le parcours est balisé par des bottes de foin et barrières.

Sécurité des personnes :

Équipement obligatoire : Le port de casque (casque intégral recommandé, casque vélo interdit), de gants, de pantalon, haut à manches longues ou combinaison et des chaussures fermées sont obligatoires. L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace, sera obligatoire pour et pendant la descente et la remontée des caisses à savon.

La caisse et le pilote : données techniques

Les caisses à savon sont des véhicules à quatre (4) roues ou plus sans moteur, sur châssis en bois ou en métal avec un volant plein. La fabrication doit être de préférence artisanale et de taille raisonnable : Longueur maxi 3 m largeur maxi 1.50 m, une garde au sol max de 0,25 m et d'un poids maximal de 150 kg.

Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des

participants. Pour autant, il faut veiller à ce que la caisse à savon ne présente pas de danger pour l'équipage et les spectateurs.

Le Comité des Fêtes se réserve le droit de refuser la participation de la caisse à savon.

Le siège conducteur : il doit être fixé au plus près du châssis ; pour la protection des jambes et des pieds la caisse doit être équipée d'un plancher fermé.

Le freinage et direction : Les freins sont obligatoires et doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur deux (2) roues au minimum. Les guidons et les volants pleins seront autorisés.

Remorquage : Un point d'attache doit être prévu à l'avant et à l'arrière (anneaux de 2,5 cm de diamètre intérieur minimum). L'attache doit être boulonnée ou soudée. Une corde, élingue ou sangle d'une longueur de 1,5 m à 2m avec 2 mousquetons ou crochets pour le remorquage.

Contrôle technique : Une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées.

Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs.

Déroulement de la course

Le dimanche 30 Juin 2024 :

A partir de 9h jusqu'à 10h30 : accueil des participants et homologation des caisses.

Essai libre de la descente de 10h30 à 12h

Pause déjeuner de 12h à 14h (possibilité de réserver un plateau repas)

1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} descentes de 14h30 à 17h30 environ.

Circuit :

- ✓ Départ : Place du Cimetière, chemin des Sources
- ✓ Rue de l'Egalité
- ✓ Route du Veinazès (route principale du bourg)
- ✓ Rue des Commerces
- ✓ Rue Jean Loubière
- ✓ Arrivée au Stade CARRIER -GINESTE

Le parcours :

Il comprend une descente avec une pente de 5% de moyenne, avec quelques courbes, lignes droites, des plots au milieu de la descente. Des panneaux d'indication sont mis à des endroits stratégiques. Pour chaque plot touché et tombé, le participant aura une pénalité de 5 secondes à l'arrivée.

Le départ :

Il se fera avec une poussée limitée, pour le reste de la descente, l'énergie gravitationnelle est l'unique

énergie admise.

Le départ de la première descente sera donné vers 14h30.

Le déroulement :

Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée de 600 m. La descente se déroulera en 3 manches chronométrées.

L'esthétique et l'originalité des caisses ainsi que le déguisement du conducteur seront également jugés par un jury.

Des prix seront décernés au meilleur chrono, à la plus originale, la plus rigolote des caisses ainsi qu'au meilleur déguisement.

Les véhicules seront présentés au jury le dimanche 30 juin sur le parking prévu à cet effet avant 10h afin de juger la plus originale et la plus rigolote des caisses.

Ensuite le jury sera présent tout l'après-midi pour le meilleur chrono et déguisement.

Inscriptions

Les inscriptions pour la Course de Caisses à savon de Ladinhac du dimanche 30 Juin 2024 seront ouvertes dès le 28 octobre 2023 jusqu'au 30 mai 2024. Le règlement et le bulletin d'inscription seront à transmettre à la Mairie ou auprès de Mme Julie CASTANIER - 2 La Vente - 15120 LADINHAC (les bulletins peuvent être envoyés par courriel et le règlement par envoi postal en mentionnant le nom des participants ou le nom de la caisse au dos du chèque).

Renseignements : 06 80 99 50 99 ou par mail à : casta.alainjulie@orange.fr

Tout bulletin de participation non accompagné du titre de paiement sera considéré comme nul.

Le dossier complet doit comprendre :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé par le ou les participants
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile valide
- L'autorisation parentale pour les mineurs
- Le règlement par chèque à l'ordre du comité des fêtes de Ladinhac (10 € / caisse)
- Le bulletin pour les réservations repas avec son règlement.

Clôture des inscriptions le 30 Mai 2024.

Les règlements seront encaissés après la manifestation.

En cas de mauvaises conditions météorologique, l'évènement sera annulé et remboursé.

Fait à Ladinhac, le 31 décembre 2023

Bonne chance !!

Bulletin d'inscription course de caisse à LADINHAC

Le concours se déroulera le dimanche 30 juin 2024 à partir de 9h à Ladinhac.

Pour valider l'inscription, joindre le bulletin d'inscription rempli et signé, ainsi que son règlement.
Le Comité des fêtes de Ladinhac vous rappelle qu'il est important d'être à jour d'assurance
(responsabilité civile individuelle) et vous remercie de joindre une attestation d'assurance.

NOM de la caisse à savon :

Participant 1 :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :@.....

Participant 2 :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :@.....

**TOUS LES PARTICIPANTS A LA COURSE RECONNAISSENT AVOIR
PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT ET L'ACCEPTENT**

Date, lieu et signature des participants précédés de la mention « Règlement lu et approuvé »

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs afin de participer à la course

Je soussigné(e), Nom

Prénom :

Père / Mère / responsable légal* de :

Nom du mineur :

Prénom du mineur :

Nom de la caisse à savon.....

Adresse :

Téléphone :

Courriel :@.....

Autorise le mineur ci-dessus à participer à la course à savon organisée dans le cadre de la Fête Patronale de Ladinhac le 30/06/2024.

(*rayer la mention inutile)

Date, lieu et signature du responsable légal précédés de la mention « Règlement lu et accepté »

BULLETIN RESERVATION REPAS

PLATEAU REPAS : Entrée, Plat principal, Dessert

TARIFS : 15€/ Adulte
8€/ Enfant - 12ans

Nom :.....

Prénom :.....

Nombre d'adultes :.....

Nombre d'enfants :.....

Règlement à l'ordre du Comité des Fêtes de Ladinhac à adresser à Julie CASTANIER
- 2 La Vente – 15120 LADINHAC.